



AIDE DOSSIER PRUD'HOMMES

Par **sapoczka**, le **17/06/2010** à **16:53**

Bonjour, il y a de cela plus d'1 an, j'ai pris un avocat pour défendre mon cas de licenciement qui, selon moi, ne posera absolument aucun problème le jour du jugement. Seulement voilà, ça fait un an depuis que j'ai pris mon avocat que je cours derrière lui pour qu'il fasse les choses. Après avoir réussi à le mettre devant le fait accompli, il a enfin déposé mon dossier au prud'hommes et j'ai eu une date de conciliation fixée pour le mois de décembre 2009. Le jour dis, il n'y a pas eu de conciliation et une nouvelle date de jugement a été donnée pour 1 mois de juillet. Cependant, mon avocat trainait pour envoyer le dossier et ses conclusions à la partie adverse. Je lui ai fait part à maintes reprises de mon inquiétude d'une annulation de procédure ou de renvoi à une date ultérieure, mais il me retorque qu'il n'y avait vraiment pas d'inquiétude à avoir et que cela se faisait entre avocats et que même s'il envoyait ses conclusions deux semaines avant la date de jugement, ça ne poserait aucun problème. Et voilà qu'aujourd'hui, mon avocat m'appelle et me dit qu'il s'est soit disant disputé avec l'avocat de la partie adverse, car ce dernier a dit qu'il allait ou qu'il a déposé une demande de renvoi. Mon avocat me dit au téléphone qu'il s'opposera à ce renvoi et qu'il lui a dit que deux semaines suffisaient pour étudier les conclusions d'autant plus qu'il était déjà en possession du dossier. En ce qui me concerne, je n'en peux plus. Je crois que je vais péter un câble. Qui dois-je croire ! Qu'est-ce qu'il risque de se passer le jour J ? Je ne pense pas pouvoir supporter un renvoi. Est-ce normal que mon avocat n'ait rien fait dans les temps ? Et que se passe-t-il à ce moment ? Quelles sont les solutions ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.